

Transfert de propriété

Par **dajeng**, le **23/04/2008** à **13:36**

Bonjour à tous et à tous,
je souhaiterez savoir si , dans le cadre d'un transfert de propriété d'un immeuble au profit d'une collectivité, une prison relève du domaine public ou privé de 'l'état.
je vous remercie d'avance

Par **Kem**, le **24/04/2008** à **09:32**

Reprenons :

tu souhaites savoir si l'immeuble "prison" fait partie du patrimoine privé ou public de l'Etat français ?

Par **dajeng**, le **25/04/2008** à **07:41**

Oui tout a fait , lorsque le ministère de la justice se détache d'une immeuble , qui serait en l'espèce une prison , cette prison relève t-elle du domaine public ou du domaine privé de l'état.

la plupart des réponses que j'ai trouvé s'accordent pour dire " domaine public " , mais d'autres y compris ceux qui travaillent au Domaine , disent que cela relève du domaine privé . je crois que la Cour de Cass. a eu à trancher sur ce point , s'agissant du domaine privé de l'état, mais je ne trouve pas cet arrêt.

bref voila , tu sais tout , ou du moins tout ce que je ne sais pas image not found or type unknown

merci pour vos réponses

Par **x-ray**, le **25/04/2008** à **07:52**

Il me semble que la prison est un lieu spécialement aménagé (c'est le moins qu'on puisse dire) pour accueillir du public (des usagers ?), et qu'elle est affectée à un service public...

Je pencherais a priori (que de réserves !!) pour le domaine public...